

CONCOURS RÉGIONAL

IMAGES PROJETÉES COULEUR

SAISON 2025/2026

Commissaire : Geneviève MONCHIET
Mail : genevieve.monchiet@gmail.com

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Le concours Régional est ouvert à tous les membres de l'UR18, à l'exception de ceux qui sont qualifiés en coupe de France et en National 1.

Pour les clubs participant à la Coupe de France, seuls les membres n'y participant pas pourront proposer des photos . En cas de sélection de leurs images, ces derniers devront cependant être à jour de leur cotisation fédérale pour voir leurs images monter en National 2.

SUJET LIBRE :

- L'auteur prend la responsabilité des sujets présentés
- Nombre de photos par club : Illimité
- Nombre de photos par auteur : 3 photos maximum

ATTENTION !

- Nous n'acceptons pas plus de 3 images animalières (Nature) par club. Seules 2 d'entre elles pourront monter en National 2.
- Du fait qu'il existe un concours spécifique, les photos IA ne sont pas acceptées.

PRÉSENTATION DES PHOTOS :

Chaque fichier sera fourni en HDEF :

- Format : JPEG
- Taille : 1920 pixels en horizontal X 1920 en vertical (valeurs maximales)
- Poids du fichier : 3 Mo maximum
- Profil : SRGB

ATTENTION !

Veiller à bien enregistrer les images dans leur sens de lecture (vertical ou horizontal). En cas d'erreur, l'image sera présentée telle quelle et aucune modification ne sera apportée par les organisateurs.

INSCRIPTION ET ENVOI DES PHOTOS :

L'inscription de chaque adhérent et l'envoi des photos HDEF devront s'effectuer avant le **8 mars 2026 à Minuit**, via le portail concours du site de la FPF :

<http://outils.federation-photo.fr/concours/>

Seules les personnes suivantes sont habilitées à inscrire l'ensemble des participants du club :

- Président(e) du club
- Trésorier(e)
- Secrétaire

Pour se connecter, saisir l'adresse mail et le mot de passe choisi.

Pour les personnes non fédérées, demander au responsable du club de fournir un numéro d'adhérent «fictif» pour ce concours open.

MODALITÉS DE PARTICIPATION :

La même image (ou image très proche) ne peut participer la même année dans plus d'une discipline (Image Projetées, Couleur Papier, Monochrome Papier) qualificative pour les concours nationaux.

Le commissaire se réserve le droit de retirer toute photo présentant un caractère non conforme aux bonnes mœurs.

Date limite d'enregistrement : 8 mars 2026 à minuit

JUGEMENT :

Modalités : Jugement par Internet.

- Inscription et saisie des photographies : du 9 septembre 2025 au 8 mars 2026 minuit
- Date de la compétition, : 15 mars 2026
- Date de remise des résultats : 22 mars 2026

Composition du Jury : 3 personnes extérieures ou non à l'UR18

Le Jury se verra présenter les photos en totalités avant de noter de 20 (meilleure note) à 6.

PALMARÈS :

- Classement par œuvre
- Classement par club : sur les 6 meilleures photos, avec un minimum de 3 auteurs par club
- Classement par auteur : sur les 3 meilleures photos
- Coup de cœur de chaque Juge
- Coup de cœur de la Présidente de l'UR18
- Coup de cœur de la Commissaire
- Autres

SÉLECTION POUR LE CONCOURS NATIONAL :

Le quota d'images participant au National 2 est fixé par le Commissariat National, en fonction des résultats de l'année précédente.

Les auteurs ayant obtenu les meilleures notes seront qualifiés. En cas d'ex-æquo, le Jury sera souverain, afin de déterminer les auteurs participants au National 2. Le Commissariat Régional informera les participants au National de la disponibilité et des résultats de leurs œuvres.

GARANTIES :

Toute photo ne respectant pas ce règlement sera systématiquement disqualifiée.

La participation au Concours Régional IP Couleur implique l'acceptation du présent règlement .

La Commissaire
Geneviève MONCHIET